

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme MASLOUHI  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)  
**Membres absents** : Mme DURNERIN - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - M. BORDAT - M. BOURGUIGNAT

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives - Attribution de subventions aux clubs

Madame Roy, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, et de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre un dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives en faveur des familles dijonnaises dont les revenus mensuels sont inférieurs à 2 000 € et dont les enfants sont scolarisés dans les écoles primaires.

Les réductions, qui prennent effet lors de l'inscription, peuvent varier de 25 à 100 % du coût initial, en fonction du niveau de revenus et dans la limite d'une cotisation par enfant dans un club sportif dijonnais.

Au moment de la prise des inscriptions, les clubs ont appliqué immédiatement, au vu du coupon présenté par la famille, la réduction correspondant au prix de la cotisation sportive.

Pour la saison 2011-2012, à l'échéance d'une première date de retour des dossiers par les familles fixée au 30 septembre dernier, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 décembre 2011, a accordé à trente associations une subvention pour compenser la perte de recettes engendrée par la mise en œuvre de ce dispositif, pour un montant total de 11 263,53 €.

A l'échéance d'une deuxième date de retour des dossiers fixée au 30 novembre 2011, de nouvelles familles ont pu bénéficier du dispositif.

Aussi, est-il proposé d'accorder une subvention aux clubs ayant accueilli les enfants bénéficiaires, selon la répartition figurant dans le document annexé au rapport, pour un montant total de 2 046,13 €.

Ce sont au total 146 enfants, contre 81 la saison dernière, qui pratiquent cette saison une activité sportive avec l'aide financière de la Ville, au sein de 36 clubs dijonnais contre 29 l'année dernière.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives associées à la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives, initié par la Ville.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**